

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 mai 2011

---

VENTES VOLONTAIRES DE MEUBLES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES - (n° 3402)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 14 Rect.

présenté par  
M. Jean-Michel Clément  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 46**

Après le mot :

« volontaires »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 1 :

« de meubles aux enchères publiques ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit encore une fois de ne pas limiter une catégorie de vendeurs.